

AGORADA 2007

Bruxelles, 31 Mai & 1^{ER} Juin 2007

Y A-T-IL UN FUTUR POUR LES ACTIVITES INDUSTRIELLES DANS LES REGIONS EUROPEENNES

Document de Travail du Secrétariat

1. Les enjeux

La majorité des territoires de l'Union européenne font face à une perte de compétitivité réelle, supposée ou à venir des entreprises manufacturières. Cette perte de compétitivité a pour conséquence la délocalisation de certaines activités de production à forte intensité de main d'œuvre ou des tâches répétitives à faible valeur ajoutée, voire la fermeture pure et simple de telles unités de production.

Ceci doit amener les pouvoirs publics et les ARD à réfléchir sur l'avenir de leur tissu industriel et sur les moyens d'aider les entreprises manufacturières à maintenir ou à créer des avantages comparatifs.

Les réflexions à mener doivent prendre en considération le contexte concurrentiel différent des PME régionales, des filiales de multinationales et des entreprises sous-traitantes de grands groupes industriels et tenter de mettre en évidence les forces et les faiblesses de chacune de ces trois catégories d'entreprises face à une concurrence fondée soit sur les coûts soit sur l'innovation.

2. Mesurer la sensibilité des entreprises face à la mondialisation de la concurrence

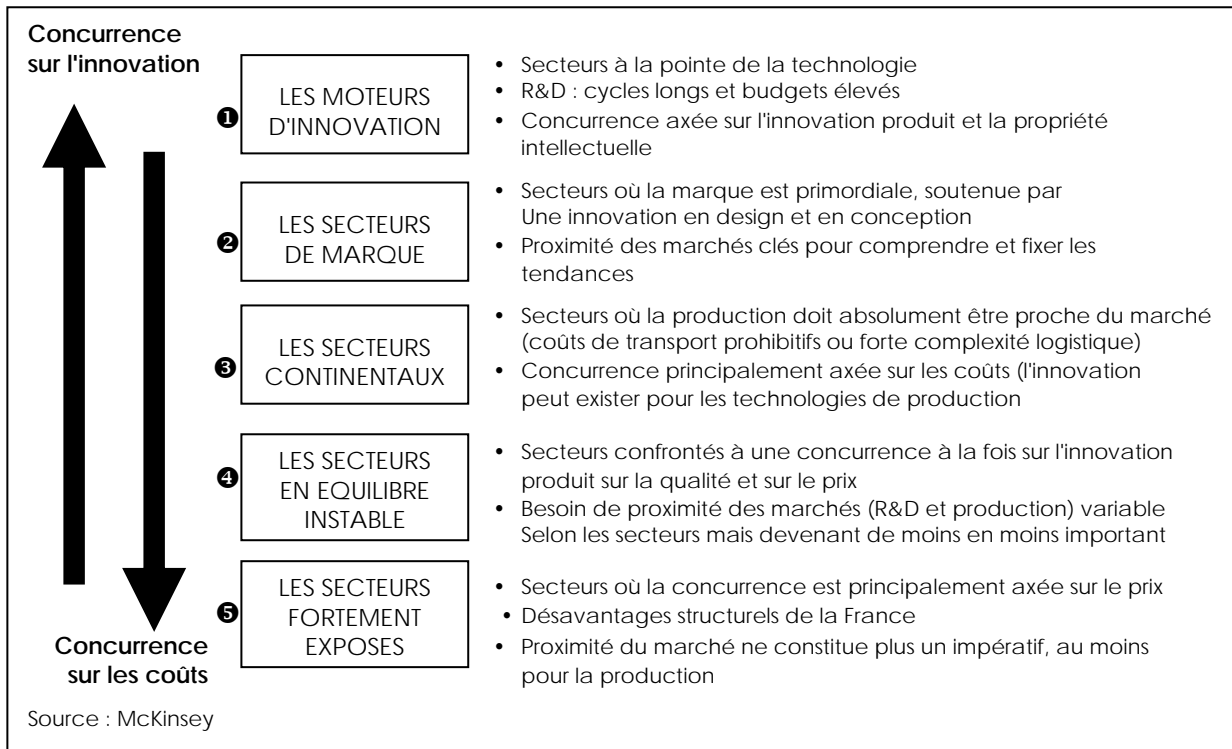
Pendant plusieurs décennies, les facteurs de localisation des activités manufacturières ont été déterminés par :

- ✓ le coût des facteurs de production, y compris la qualité de la main d'oeuvre
- ✓ la productivité de la main d'oeuvre
- ✓ la proximité des marchés
- ✓ la qualité des infrastructures
- ✓ la qualité de vie
- ✓ les incitants financiers.

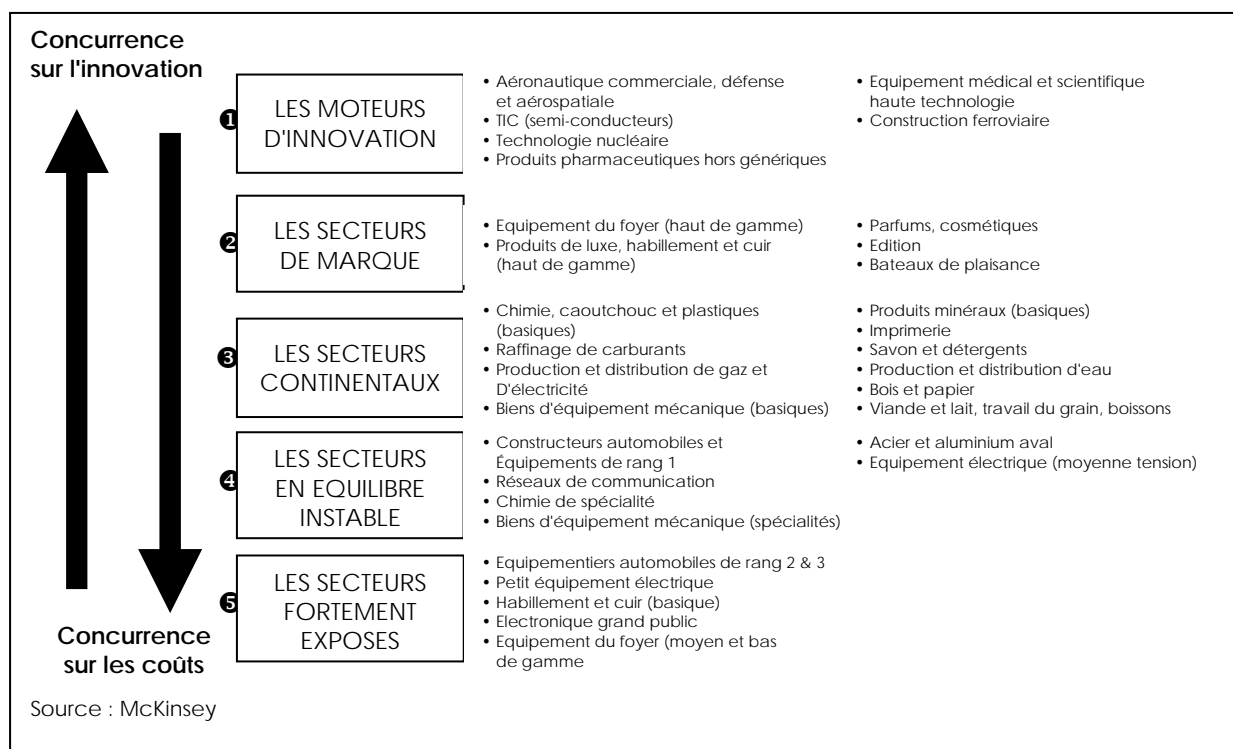
La globalisation de l'économie et l'émergence de nouveaux marchés (BRIC : Brésil, Russie, Inde, Chine) ont sensiblement modifié les trois premiers paramètres ci-dessus, du moins pour les secteurs industriels exposés à une concurrence par les coûts. L'Europe garde momentanément des avantages indéniables face aux pays émergents pour ce qui concerne les trois derniers paramètres ci-dessus lorsque les entreprises s'affrontent sur le terrain de la concurrence par l'innovation.

Afin de mesurer la sensibilité d'un territoire (pays, région, agglomération) face à ces deux types de concurrence, la société de consultance McKinsey France a défini et publié dans son rapport intitulé "Donner un nouvel élan à l'industrie en France" les grilles d'évaluation reproduites ci-après.

Cinq groupes de secteurs industriels ayant des problématiques de compétitivité spécifique



Exemples de secteurs industriels pour chaque groupe



3. Un cadre pour une politique européenne

On notera par ailleurs qu'en 2005, la Commission européenne a publié une communication intitulée "La nouvelle politique industrielle intégrée : Créer les conditions pour un meilleur développement du secteur manufacturier" (cf. le document intitulé "Une nouvelle politique industrielle : Créer les conditions d'un essor plus grand du secteur manufacturier" qui analyse 27 secteurs industriels, complété par le document intitulé "Industrie européenne : un aperçu sectoriel. Actualisation 2006").

La Commission compte présenter mi-2007 un nouveau rapport intermédiaire qui traitera de la compétitivité des 10 secteurs industriels suivants: Automobile, Biotechnologie, Construction navale, TIC, Mécanique, Pharmacie, Textile et Habillement, Bois, Défense et Espace.

Néanmoins, reconnaissant la vulnérabilité de certaines entreprises face à la globalisation, la Commission européenne a créé en 2006 un instrument spécifique visant à adoucir le coût social des restructurations des entreprises affectées par la globalisation. Il s'agit du Fonds Européen d'Ajustement à la Mondialisation (FEM) qui prévoit l'octroi d'un soutien financier communautaire (cf. J.O. L 406, 31.12.06).

4. Les pertes d'emploi dans le secteur manufacturier et des services

En dehors des émotions ponctuelles suscitées par les pertes d'emploi lors de la restructuration de grands groupes industriels, certains territoires sont confrontés à la désagrégation "silencieuse" de leur tissu de PME. Celles-ci peuvent être affectées par un ou plusieurs des facteurs suivants :

- perte de compétitivité sectorielle
- effet de domino suite à la restructuration ou à la fermeture d'un grand donneur d'ordre régional
- réduction drastique du nombre de sous-traitants
- absence d'un successeur.

Les quelques chiffres suivants illustrent le phénomène des pertes d'emplois manufacturiers.

- 14 des 23 plus grandes entreprises belges ont supprimé quelque 7147 emplois en 2005¹, tandis que 9 entreprises qui ont créé de l'emploi n'en ont créé que 1782. On notera qu'en 2006², plus de 63000 nouvelles entreprises ont été créées. Ceci confirme que ce sont les PME qui créent de l'emploi.
- Les pertes d'emplois dans le secteur de l'automobile³ entre 2000 et 2006 se sont élevées à 1.175.000, soit 6%. En EU15, le seul pays où l'emploi s'est accru est l'Autriche.
- Durant le 4^{ème} trimestre de 2006⁴, quelque 455 cas de restructuration ont été enregistrés par l'observatoire ERM (European Restructuring Monitor). Ceux-ci ont touché 95.661 emplois.

Selon l'ERM, les pertes d'emplois ont été causées par :

- des restructurations internes (57.007)
- des faillites et acquisitions (13.510)
- des fusions et acquisitions (11.426)
- des délocalisations (8.468)

¹ Trends-Tendances Top 5000 – Décembre 2005

² Euler Hermes : Interview à la radio

³ Euler Hermes : Restructuration mondiale du secteur automobile

⁴ ERM Quarterly Issue 4 – Winter 2006

- des relocalisations (1.524)
- de l'outsourcing (900)
- autres opérations (2.790).

Les délocalisations ne concernent plus que les activités manufacturières, dans la mesure où tant les activités tertiaires que celles de RDT deviennent mobiles. C'est ainsi que, par exemple, Accenture⁵ emploie en Inde 18.5% du total de son personnel (c'est-à-dire plus qu'aux USA) contre 14.6% pour IBM, 12.8% pour Avira (Assurances, UK) et 6.7% pour Citigroup. Au cours des derniers mois, ce ne sont plus des emplois du type "call centres" qui y sont créés, mais des informaticiens, actuaires ou évaluateurs de risques pour l'octroi de crédits. En ce qui concerne les activités de RDT, on note par exemple des investissements en RDT de plus en plus importants en Chine et en Inde dans des secteurs tels que les NTIC.

5. Tendances en matière d'IDE (Investissements Directs Etrangers)

Selon les dernières études menées par Ernst & Young dans le cadre de ses travaux intitulés "European Attractiveness Survey", il apparaît clairement que les investissements directs étrangers en Europe créent plus d'emplois dans les pays EU12 que dans les pays EU15. Sur quelque 3000 projets IDE, environ 20% se localisent dans EU12, mais 50% des emplois créés s'y sont localisés.

6. Technologies clés et marchés porteurs

En 2006, la Commission européenne confiait à un groupe d'experts coordonnés par M. Aho la mission de rédiger un rapport intitulé "Creating an Innovative Europe". Ce rapport soulignait que l'Europe pouvait se targuer de posséder un potentiel d'innovation dans les secteurs tels que :

- eSanté
- Pharmacie
- Environnement
- Industrie du contenu digital

Faisant suite à ce rapport, le Conseil européen a donné à la Commission le mandat de lancer des réflexions en matière de "lead markets". Les travaux de la Commission devraient être rendus publics fin 2007.

Depuis lors, la notion de "lead markets" a été utilisée à différentes reprises, dont un rapport préparé dans le cadre de l'Initiative Europe-Innova qui a identifié les 7 marchés porteurs suivants :

- aéronautique
- éco-innovations
- énergie
- automobile
- TIC
- biotechnologie
- textile.

Ce rapport mentionne en plus le potentiel que peuvent offrir les gazelles.

⁵ Source : Le Monde – Herald Tribune 14.2.07

Au niveau national, des exercices de prospective souvent appelés "technologies clés pour le futur" ont été entrepris. Citons pour la France le rapport du Ministère de l'Industrie intitulé "Technologies-clés 2010" qui analyse le potentiel de 83 technologies regroupées en 8 grandes catégories de secteurs⁶. Ce rapport mentionne des exercices similaires en Allemagne, au Royaume-Uni, etc.

Si l'Europe dispose en effet d'un potentiel d'innovation et de recherche, on peut néanmoins se poser la question de savoir d'une part où les produits dérivés de la recherche seront produits et d'autre part si l'Europe peut "enfanter" un nombre important de gazelles.

Soulignons que dans ce contexte, la capacité d'un territoire à favoriser la création d'entreprises à forte croissance (gazelles) devient un facteur essentiel de la compétitivité territoriale. En effet, ce type d'entreprise est souvent orienté dès l'origine à l'international. Les entreprises innovantes résistent donc mieux à la globalisation que celles affichant des ambitions nationales ou régionales.

Plusieurs études font remarquer qu'aux Etats-Unis plus qu'en Europe, des entreprises de création récente atteignent des positions dominantes dans leur secteur d'activité. Sur base du Top 1000 de Business Week⁹, il apparaît que les USA comptaient en 2000 64 entreprises créées après 1980 contre 9 seulement pour l'Europe. Sur les 64 entreprises américaines, 45 sont actives dans les trois secteurs suivants : (i) électronique, computers; (ii) télécommunications; et (iii) services aux entreprises.

On note que des régions développent désormais des stratégies sectorielles visant à aider les entreprises régionales à investir dans des activités de RDTI ou à s'adapter aux nouvelles demandes des grands groupes industriels.

⁶ Technologies du vivant, santé, transports, distribution/consommation, technologies et méthodes de production

⁹ A Policy for Industrial Champions : From picking the winners to fostering excellence and the growth of firms. Industrial Policy and Economic Reform Papers N° 2